

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°03-2023-194

PUBLIÉ LE 19 DÉCEMBRE 2023

Sommaire

03_DDFIP_Direction Départementale des Finances Publiques de l'Allier / Stratégie / Contrôle de Gestion / Qualité de Service

03-2023-12-19-00001 - DELEGATION DE SIGNATURE n°3180 / 2023 du 19
décembre 2023 **??** EN MATIERE DE CONTENTIEUX FISCAL (1 page)

Page 3

03_DDFIP_Direction Départementale des
Finances Publiques de l'Allier

03-2023-12-19-00001

DELEGATION DE SIGNATURE n°3180 / 2023 du
19 décembre 2023
EN MATIERE DE CONTENTIEUX FISCAL

**DELEGATION DE SIGNATURE n°3180 / 2023 du 19 décembre 2023
EN MATIERE DE CONTENTIEUX FISCAL**

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des Finances publiques de l'Allier ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Madame Marie-Christine GUERREIRO, contrôleur principal, à l'effet de signer, dans le cadre de sa mission auprès du service des impôts des particuliers de MOULINS, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 10 000 €.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Allier.

L'administrateur général des finances publiques,
Directeur départemental des finances publiques de l'Allier,

Signé

Sylvain EME